MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole dans la section : Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 modifié autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours internes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours interne pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales est composé comme suit :

Président :	M. Vincent STEINMETZ	Inspecteur général (MAASA - CGAAER)
Vice-président(e)s :	Mme Marie-Paule DROILLARD	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
	M. Florian SANCHEZ	Chargé d'inspection, faisant fonction d'inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)
Vice-président(e)s Suppléant(e)s :	Mme Magali BENOIT	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)

:

	M. Christian CANDALH	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)
Membres titulaires :	M. Julien ETCHEGARAY	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Vic-en-Bigorre)
	Mme Colette KIEFFER	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (LEGTA de Metz Courcelle)
	M. Christophe MAILLET	Professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe (EPL de Poitiers Venours)
	Mme Sophie RICARD	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA de Carcassonne)
	Mme Sophie ROBERGE	Directrice adjointe de CFPCA (EPLEFPA de Seine Maritime)
Membres suppléants :	Mme Nadège AUGE-ALLEGRE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Chambéry)
	M. Guillaume DUPUITS	Directeur d'établissement (EPL de Challuy)
	M. Thierry PAPILLON	Professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe (LEGTA de Laval)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER